

COMMUNE DE BELLENAVES  
DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 24 AVRIL 2024

**Séance du 24 Avril 2024**

Session ordinaire

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9 Absents : 5 par procuration : 3

Date de la convocation : 16 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Belenaves, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Nicole HAUCHART, Maire.

PRESENTS :

Mesdames HAUCHART Nicole, PINEL Christian, POUILLEN Mireille, RYAN-SCHUBERT Corine, ZOLOTOFF Pascale, Messieurs BARBIER Henri, BORREL Serge, De COLLASSON Hugues, POUILLEN Alain.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : GIRAUDOT Stéphanie, BOSBARGE Salma, LARTIGAUD Patrice.

ABSENT(S) : BRUN Eric, MASSARD Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : ZOLOTOFF Pascale

PROCURATION(S) : de GIRAUDOT Stéphanie à BARBIER Henri, de BOSBARGE Salma à PINEL Christiane et de LARTIGAUD Patrice à POUILLEN Alain.

2024 031

**Rénovation du Point Info Tourisme et du logement à l'étage – Avenants aux marchés.**

Monsieur de COLLASSON, chargé du suivi des travaux du Point Info Tourisme, explique au Conseil Municipal que des travaux imprévus ou modificatifs sont apparus au fur et à mesure de l'avancement des travaux et nécessitent la signature d'avenants pour les lots :

N° 04 – **Menuiserie intérieure** – Proposition de valider le PSE concernant la rénovation du parquet de la salle d'exposition.

N° 07 – **Electricité**

N° 08 – **Chauffage ventilation plomberie sanitaires**

Détail des avenants :

Entreprises	Montant HT des Avenants du 24/04/2024
<b>Entreprise BEAUDONNET- LOT 4</b>	
PSE - Parquet salle d'exposition	2574
<b>TOTAL</b>	<b>2574,00</b>

<b>Entreprise LOUROUSIENNE- LOT 7</b>	
Prises supplémentaires + alimentation chauffe-eau	470,00
<b>TOTAL</b>	<b>470,00</b>

<b>Entreprise RDB Energies - LOT 8</b>	
Meuble + évier dans la réserve	900
<b>TOTAL</b>	<b>900,00</b>

<b>Montant TOTAL HT des Avenants</b>	<b>3 944,00</b>
--------------------------------------	-----------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à ces avenants.
- Autorise Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur signature.

N°2024- 032

**Objet : Ligne de trésorerie.**

Madame la Maire,

Vu la délibération du 18 Novembre 2020 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire,  
Vu que les travaux d'investissement en cours de réalisation,  
Vu l'échéance de la ligne de trésorerie début juin 2024,  
Vu les propositions faites par les banques pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €

Rend compte au Conseil Municipal du choix fait pour le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 Euros,

Il est décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre France pour un montant de 200 000 Euros, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux de référence : EURIBOR
- Marge : 0.70 %
- Durée : 12 mois
- Paiement des intérêts : Trimestriel à terme échu

Frais de gestion et commissions d'engagement : 0.20 % du montant du plafond soit 400 Euros.

2021 -033

**Demande de subvention au titre des amendes de police.**

Vu les différentes réclamations des riverains et la concertation avec Mme Brayard de l'UTT de Saint-Pourçain,

Monsieur Serge BORREL, Adjoint, présente au Conseil Municipal des devis concernant la sécurité routière sur le domaine public de la commune, à savoir :

- Mise en place de signalisation de sécurisation dans un virage à l'approche d'un aqueduc SNCF.
- Création de passages piétons avec places de stationnement en quinconce dans le but de réduire la vitesse de circulation.

- Signalisations horizontales et verticales (ligne médiane, potelets...)
- Mise en place de panneaux de limitation de vitesse et de fin de limitation à 30 km/h.
- Mise en place de miroirs routiers en centre bourg.

Les devis établis par les entreprises de signalisation, laissent apparaître une dépense de 11 516.72 € Hors taxes, soit 13 820.04 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de la réalisation de ces travaux pour un montant total H.T de 11 516.72 €uros.
- Sollicite de la part du Conseil Départemental une subvention au titre des « **Amendes de Police en matière de sécurité routière** ».
- Approuve le plan de financement proposé par Madame la Maire.
- Autorise Madame la Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

**Plan de financement** : Subvention au titre des Amendes de Police- Année 2024.

**DEPENSE H.T : 11 516.72 €uros**

ORIGINE	Montant en euros	Pourcentage
Conseil Départemental	4 606.69 €	40 %
Etat	-	%
<b>Total des aides</b>	<b>4 606.69 €</b>	<b>40 %</b>
Autofinancement	6 910.03 €	60 %
<b>MONTANT TOTAL H.T</b>	<b>11 516.72 €</b>	<b>100 %</b>

2024\_034

**Clôture de la concession avec Assemblia – ZAC du Grand Chemin**

Vu la convention de concession d'aménagement en date du 9 juillet 2012 signée avec Assemblia pour l'aménagement de la ZAC du Grand Chemin,

Vu les avenants 1 et 2, concernant la rétrocession des équipements, signés le 11 septembre 2013 et le 13 février 2014,

Vu l'avenant numéro 3 en date du 8 janvier 2019 relatif au rallongement de la durée de la concession jusqu'en 2026,

Vu le protocole amiable portant résiliation anticipée de la concession d'aménagement de la ZAC du Grand Chemin de façon anticipée au 31 décembre 2023,

Vu la présentation de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2023, avec un solde de 1 085.82 €uros dû par Assemblia à la commune,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- . D'approuver l'arrêt des comptes au 31/12/2023.

- . De donner quitus à Assemblia pour l'exécution de sa mission Financière et Technique.
- . D'autoriser Assemblia à procéder au règlement de la somme de 1 085.82 euros à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve l'arrêt des comptes de la concession d'aménagement de la ZAC du Grand Chemin au 31/12/2023.
- Donne quitus à Assemblia pour l'exécution de sa mission Financière et Technique.
- Autorise Assemblia à procéder au règlement de la somme de 1 085.82 euros à la commune.

2024\_035

**Abri de Bus au Collège - Arrêt COLLEGE – ALLIER (Point RD43 PR5 +500)**

Vu la visite d'un représentant de l'unité opérationnelle Allier de la Région Auvergne Rhône Alpes au sujet de l'installation d'un abri bus au point d'arrêt du Collège de Bellenaves, et la validation de notre demande en date du 1<sup>er</sup> Mars 2024,

Vu la prise en charge de l'acquisition et de l'installation de cet abri par la Région Auvergne Rhône Alpes,

Vu la nécessité pour la commune de préparer le terrain et de réaliser une dalle béton pour recevoir l'abri,

Vu la possibilité de demander une aide de la Région pour la réalisation de cette dalle sous réserve de signer une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de la réalisation de cette dalle pour un montant total H.T estimé à 1 193.44 €uros.
- Sollicite de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention relative aux « Demandes d'abris voyageurs ».
- Approuve le plan de financement proposé par Madame la Maire.
- Autorise Madame la Maire à réaliser les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à signer la convention à intervenir avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

**Plan de financement : Dalle Abri Bus**

**DEPENSE H.T : 1 193.44 €uros**

ORIGINE	Montant en euros	Pourcentage
Région Auvergne Rhône Alpes	954.75 €	80 %
Total des aides	954.75 €	80 %
Autofinancement	238.69 €	20 %
<b>MONTANT TOTAL H.T</b>	<b>1 193.44 €</b>	<b>100 %</b>

2024\_036

**Réhabilitation du bâtiment de la Salle des Fêtes et des salles de réunion – Avenants aux marchés.**

Monsieur de COLLASSON, chargé du suivi des travaux de la salle des fêtes et des salles de réunion attenantes, explique au Conseil Municipal que des travaux imprévus ou modificatifs sont apparus au fur et à mesure de l'avancement des travaux et nécessitent la signature de nouveaux avenants pour les lots :

- N° 01 – Gros Œuvre
- N° 02 – Menuiserie extérieure aluminium
- N° 04 – Menuiserie intérieure et extérieure bois
- N° 08 – Electricité

Détail des avenants :

ENTREPRISES	Montant HT des Avenants du 24/04/2024
<b>Entreprise DUPRAT - LOT 1</b>	
Démolition cheminée	370,00
Trottoir + marche + pavé	2840,00
<b>TOTAL</b>	<b>3210,00</b>
<b>Entreprise BEAUDONNET- LOT 2</b>	
Fenêtre office	1836,00
<b>TOTAL</b>	<b>1836,00</b>
<b>Entreprise BEAUDONNET- LOT 4</b>	
Modification porte placards loge	780,00
Moins-value aménagements	-6321,40
<b>TOTAL</b>	<b>-5541,40</b>
<b>Entreprise LOUROUSIENNE- LOT 8</b>	
Câblage sono +alim chauffe-eau	1532,00
<b>TOTAL</b>	<b>1532,00</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>1036.60 €</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à ces avenants.
- Autorise Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur signature.

Le Conseil Municipal,

La Maire,

